



**Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'action et des comptes publics**

**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques**

**Département des méthodes et des
systèmes d'information**

Dossier suivi par : Vincent DREVILLON
Tel : +33 (0) 1 40 56 80 32
Fax : +33 (0) Aucun
Mél : DREES-DMSI-FINESS@sante.gouv.fr

Paris, le 12/10/2018

DREES-DMSI N° 136

Chemin d'accès document :

Note DREES-DMSI n°136 sur l'enregistrement des centres médicaux SNCF.docx

Note à l'attention des gestionnaires FINESS et statisticiens régionaux en ARS.

Objet : Modalités d'enregistrement des centres médicaux SNCF dans le répertoire FINESS.

I / INTRODUCTION ET CONTEXTE

Les agents de la SNCF bénéficient d'un régime spécial de sécurité sociale. À ce titre, ils sont affiliés à la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF (CPRP) qui assure la gestion du régime spécial d'assurance maladie, ainsi que la gestion du régime spécial de retraite.

Dans le cadre du régime spécial d'assurance maladie, la SNCF dispense aux agents des soins médicaux et paramédicaux (article L. 134-3 du code de la sécurité sociale).

Les soins sont assurés par des professionnels de santé : médecins généralistes et spécialistes, personnel paramédical, salariés de l'entreprise qui exercent dans les centres médicaux SNCF répartis sur l'ensemble du territoire.

La CNAM rembourse à la caisse de prévoyance du personnel SNCF les dépenses de soins effectuées par les professionnels de santé SNCF dans la limite de la couverture prévue au régime général (code de la sécurité sociale, article D. 134-12).

Les centres médicaux SNCF ont été informatisés à la fin des années 90 pour permettre aux professionnels de santé de transmettre leurs actes à la Caisse de prévoyance SNCF par flux électroniques. À l'époque, les cartes CPS délivrées par l'ASIP Santé (anciennement le GIP-CPS) comportaient une « identification spécifique » pour l'activité liée à la SNCF.

Les médecins nouvellement recrutés, ainsi que ceux qui renouvellent leur carte, sont maintenant dotés de cartes de la dernière génération.

La dernière version des cartes CPS émises en conformité avec les référentiels RPPS & FINESS ne pouvant plus comporter « d'identification spécifique », ces nouvelles cartes ne permettent plus l'envoi de feuilles de soins électroniques (FSE) vers la Caisse.

Cette situation présente plusieurs inconvénients et notamment l'impossibilité :

- pour les professionnels de santé de transmettre leurs actes à la CPRP,
- pour la caisse de prévoyance de procéder aux prélèvements forfaitaires,
- pour l'entreprise d'assurer un suivi de l'activité de médecine de soins.

Respectueuse de la réglementation relative à la confidentialité des données de santé à caractère personnel (cf. article L1110-4 du Code de la Santé Publique) d'une part et de la réglementation propre à la télétransmission des feuilles de soins électroniques (cf. article L161-33 du Code de la

Sécurité Sociale) d'autre part, la SNCF souhaite disposer de progiciels conformes au cahier des charges du GIE SESAM-Vitale afin notamment de gérer les rendez-vous médicaux et les feuilles de soins électroniques de ses agents (y compris dans le cadre de ses échanges avec la CPRP). Elle souhaite donc respecter :

- l'obligation légale d'utiliser la CPS ou tout autre dispositif équivalent agréé par l'ASIP-Santé.
- l'obligation de télétransmettre à la CPRP-SNCF les feuilles de soins électroniques afin de justifier l'activité auprès de l'Assurance Maladie et de procéder au prélèvement de la participation forfaitaire de 1 euro pour chaque consultation.

Pour y faire face, une étude conjointe de la CNAM, de l'ASIP-Santé, de la DSS et de la DREES a conclu à la nécessité d'enregistrer les centres médicaux de la SNCF au sein du répertoire FINESS.

La Direction des Services Médicaux de la SNCF a donc sollicité la Direction de la Sécurité Sociale afin de créer une catégorie permettant cette inscription.

En réponse, la Direction de la Sécurité Sociale a autorisé l'enregistrement des centres médicaux dans le répertoire FINESS.

II / OBJET DE LA PRESENTE NOTE

La présente note a donc pour objet :

- d'informer sur les caractéristiques des centres médicaux de la SNCF,
- d'informer sur les évolutions de nomenclatures apportées : création de la catégorie « 636 – centre de soins et de prévention » et du MFT « 38 – Régime spécial »,
- d'informer sur la création, le reclassement et l'actualisation par la DREES des 101 centres médicaux SNCF dans FINESS.

Les règles d'enregistrement des centres médicaux de la SNCF sont désormais formalisées dans la fiche technique figurant en annexe 1 et l'enregistrement dans FINESS est réalisé à partir de la liste des établissements fournie par la Direction des Services Médicaux de la SNCF et jointe en annexe 2.

III / DEFINITION ET CARACTERISATION

III / 1) LES CENTRES MEDICAUX SNCF :

- sont créés et gérés par la SNCF, SNCF Réseau, SNCF Mobilités ou leurs filiales ;
- sont des structures sanitaires dispensant principalement des soins de premier recours :
 - médecine générale et spécialisée,
 - soins infirmiers,
 - activités paramédicales ;
- mènent des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique et des actions sociales ;
- pratiquent le tiers payant pour les ayants-droits du régime SNCF;
- font appel aux services de professionnels de santé qui y exercent en tant que salariés ;
- constituent des lieux de stages pour la formation des différentes professions de santé ;
- n'assurent pas d'hébergement.

Certains de ces centres peuvent également exercer des activités de biologie médicale.

(Nota Bene : Néanmoins cette activité ne leur sera pas directement associée dans le répertoire FINESS)

Les centres médicaux SNCF sont ouverts aux agents du cadre permanent, aux apprentis, et à certains pensionnés et ayants-droits du régime SNCF.

III / 2) CE QUE NE SONT PAS LES CENTRES MEDICAUX SNCF :

- Des structures qui ne pratiquent pas de soins de premier recours à titre principal ;
- Des structures qui ne sont ni créées, ni gérées par la SNCF;
- Des structures qui n'accueillent pas les agents en activité, les apprentis, les pensionnés et les ayants-droits du régime SNCF.

Nota bene: les centres de médecine du travail – ouverts à tout salarié de la SNCF, SNCF Réseau, SNCF Mobilités ou de ses filiales – ainsi que les centres de médecine ferroviaire d'aptitude sécurité – ouverts à tout salarié d'une entreprise ferroviaire – ne dispensent pas de soins et ne sont pas répertoriés dans FINESS.

IV / L'ENREGISTREMENT INITIAL AINSI QUE L'ENREGISTREMENT COURANT DES ETABLISSEMENTS EST REALISE EN ADMINISTRATION CENTRALE PAR LA DREES

L'enregistrement initial des 101 centres médicaux SNCF est réalisé en administration centrale à partir du relevé fourni par la Direction des services médicaux du groupe SNCF (voir en annexe 2).

Les centres médicaux de ce relevé déjà immatriculés dans FINESS, sont conservés et reclassés en catégorie « 636 – Centres de soins et de prévention ».

Leurs numéros FINESS sont conservés.

Les autres centres, qui n'étaient pas déjà immatriculés dans FINESS, sont créés en catégorie 636.

Nota bene: lorsqu'un centre médical SNCF exerce une activité de biologie médicale, celle-ci ne lui est pas associée dans FINESS. Cette activité donne lieu à l'immatriculation, sur le même site et à la même adresse, d'un autre établissement dans une catégorie spécifique aux Laboratoires de Biologie Médicale.

Chaque année, durant le mois de décembre, il appartient à la DREES de procéder aux éventuelles opérations de création, de mise à jour ou de fermeture lorsqu'il y a lieu, à partir de la liste des mouvements observés au cours de l'année et transmise par la Direction des Services Médicaux de la SNCF. Dans cette perspective, chaque année avant le 5 décembre, la Direction des services médicaux du groupe SNCF transmet à la DREES, l'intégralité des mouvements ayant eu lieu depuis la précédente actualisation.

On entend par mouvement :

- les fermetures de centre ou de laboratoires,
- les transferts intra-départementaux (changement d'adresse et de SIRET),
- les changements de numéro de téléphone, télécopie, mèl.

En cas de création ou de transfert d'un centre ou d'un laboratoire dans un autre département, la Direction des services médicaux du groupe SNCF prend contact, sans délai, avec la DREES afin d'obtenir un nouveau numéro FINESS et au besoin, provoquer la fermeture de l'établissement répertorié à l'ancienne adresse.

En cas de rattachement de centres médicaux ou de laboratoires à une nouvelle entité juridique (cession ou fusion), la Direction des services médicaux du groupe SNCF en informe la DSS et la DREES.

Je vous remercie de l'attention particulière que vous porterez à la présente note.
Vous voudrez bien rendre compte à mes services des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer en prenant contact, le cas échéant, avec la DREES (DREES-DMSI-FINESS@sante.gouv.fr).

Pour la DREES

A stylized, handwritten-style signature in black ink, slanted upwards to the right, reading "signé".

Gilles HERBILLON
Responsable de l'Unité Référentiels

**Annexe 1 :
Fiche technique
Caractérisation et règles d'enregistrement des centres médicaux de la SNCF**

1 Création d'une nouvelle catégorie d'établissement

Une nouvelle catégorie est créée, rattachée à l'agrégat « 2206 – Centres de santé » qui devient « 2206 – Centres de santé, de soins et de prévention » :

Code : 636

Libellé : Centre soins prév.

Libellé long : Centre de soins et de prévention

L'agrégat 2206 contient donc désormais les catégories suivantes :

- 124 – Centre de santé
- 636 – Centre de soins et de prévention

Les centres médicaux SNCF sont caractérisés par la catégorie 636.

 **IMPORTANT : Cette catégorie n'est pas dédiée exclusivement aux centres médicaux SNCF.** Elle est destinée à contenir à terme d'autres établissements, comme par exemple : les établissements indument répertoriés en centres de santé, les centres de vaccination gratuite... Son utilisation dans ce contexte plus général sera décrite par une prochaine instruction.

2 Création d'un nouveau Mode de Fixation des Tarifs (MFT)

Un nouveau mode de fixation des tarifs est créé pour flécher les structures financées par les régimes spéciaux de prévoyance, en particulier celui de la SNCF (CRPP).

- Code : 38
- Libellé court : Régime spécial
- Libellé long : Régime spécial de prévoyance

Ce code autorise l'émission de feuilles de soins électroniques (FSE) qui ne sont pas transmises à la CNAM, mais uniquement à la caisse du régime spécial, dans le cas présent la CPRP.

3 Immatriculation des centres médicaux SNCF dans FINESS

Un centre médical SNCF est immatriculé dans FINESS par la notion d'établissement (ET) composée d'un numéro FINESS associé à une raison sociale, une adresse, une catégorie d'établissement et rattaché obligatoirement à l'entité juridique (EJ) dores et déjà existante dans FINESS :

93 002 610 9 – SNCF Siège administratif

La recherche des établissements de la catégorie

636 – Centre de soins et de prévention

Rattachés à l'EJ

93 002 610 9 – SNCF Siège administratif

Permet de retrouver l'ensemble des centres médicaux SNCF.

4 Règles de gestion des établissements (ET)

Il est précisé que la notion d'« établissement » utilisée dans le cadre du répertoire FINESS ne correspond pas à celle d'« établissement de santé ». Elle recouvre toute structure sanitaire, sociale ou médico-sociale faisant l'objet d'un enregistrement dans FINESS.

Un site dépendant d'un centre médical SNCF et disposant d'une adresse géographique séparée a vocation à bénéficier d'un numéro FINESS ET spécifique. Deux sites d'implantation distincts donnent lieu à deux n° FINESS ET distincts.

La DREES prend en charge l'enregistrement initial des 101 établissements existants de la SNCF, ainsi que leur enregistrement courant.

Les centres médicaux qui étaient déjà renseignés dans FINESS sont conservés et reclassés par la DREES dans la catégorie « 636 – Centre de soins et de prévention ».

Leur numéro FINESS est également conservé.

4.1 Date d'autorisation, date d'ouverture, date de fermeture dans FINESS

La date d'autorisation et la date d'ouverture sont renseignées à partir du relevé fourni par la Direction des services médicaux du groupe SNCF. Par défaut lorsqu'une date n'est pas connue, la date du 01/01/1900 est utilisée.

Il est précisé que cette notion de « date d'autorisation » ici utilisée ne signifie en aucune manière que l'ouverture d'un centre médical est subordonnée à une quelconque autorisation de l'agence régionale de santé.

En cas de fermeture d'un centre médical, la date de fermeture est renseignée à partir des informations transmises par la Direction des services médicaux du groupe SNCF.

4.2 Raison sociale

Les établissements sont dénommés :

SERVICE DE SOINS SNCF

4.3 Raison sociale longue

La raison sociale longue est alimentée avec la raison sociale suivie du nom du cabinet.

exemple : SERVICE DE SOINS SNCF - TECHNICENTRE RENNES

4.4 N° FINESS de l'Entité Juridique

Rappel du numéro :

93 002 610 9

4.5 Catégorie d'établissement et agrégat de catégorie

Les établissements sont rattachés à la catégorie :

636 – Centre de soins et de prévention

Cette catégorie d'établissements est rattachée à l'agrégat :

2206 – Centres de santé

Qui devient :

2206 – Centres de santé, de soins et de prévention

4.6 Nature de l'établissement

Conserver la valeur par défaut :

Général

4.7 Type de l'établissement

Conserver la valeur par défaut :

Principal

On ne gère pas les dépendances entre les établissements.

4.8 Mode de Fixation des Tarifs (MFT)

Le code MFT pour les établissements SNCF centres de soins et de prévention est le suivant :

38 – Régime spécial

Ce code autorise l'émission de feuilles de soins électroniques (FSE) qui ne sont pas transmises à la CNAM, mais uniquement à la caisse du régime spécial, dans le cas présent la CPRP.

4.9 Service Public Hospitalier (SPH)

Le champ « Service Public Hospitalier » (SPH) ne peut pas être renseigné.

4.10 SIRET

Le numéro SIRET doit être renseigné.

4.11 Code APE

Le code APE du centre médical SNCF est celui déclaré par la SNCF auprès de l'INSEE pour l'établissement concerné.

4.12 Adresse

L'adresse est renseignée en respectant les règles de gestion des adresses dans FINESS. Il s'agit de renseigner l'adresse géo-postale, utilisée pour les visites, courriers et la géo-localisation. Au besoin, on renseigne également l'adresse d'accueil du public en respectant les mêmes règles de gestion.

4.13 Téléphone, télécopie et adresse mèl

Dans la mesure du possible, ces champs sont renseignés.

4.14 Conventions

Le suivi des conventions n'est pas assuré pour les centres médicaux SNCF.

4.15 Coordonnées de géo-localisation

Les coordonnées de Géolocalisation (X;Y) sont calculées périodiquement de manière automatique au sein du répertoire FINESS à partir de l'adresse de l'établissement. Les coordonnées qui seraient éventuellement saisies n'étant pas pérennes, il n'est donc pas nécessaire de les renseigner.

5 Disciplines d'équipement autorisées et installées

Les activités exercées au sein d'un établissement sont habituellement enregistrées dans FINESS par l'intermédiaire des disciplines d'équipements sanitaires (DE sanitaires) autorisées et/ou installées.

Dans le cas particulier des centres médicaux SNCF, aucune discipline n'est enregistrée.

Par conséquent, si le centre médical SNCF est à la même adresse qu'un laboratoire de biologie médicale SNCF alors l'activité de biologie médicale n'est pas enregistrée dans FINESS en tant que discipline d'équipement sanitaire du centre médical. Un laboratoire de biologie médicale sera spécifiquement immatriculé et doté d'un numéro FINESS distinct de celui du centre médical.

Annexe 2

Liste des 101 centres médicaux SNCF

NOM DU CABINET	Raison sociale ET	Date d'ouverture	Type	Voie	Code postal	Commune	SIRET
AMBERIEU	Service de soins SNCF	01/01/1900	CHE	DU DEPOT	01500	AMBERIEU-EN-BUGEY	80833267003355
TERGNIER	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	HERMENT	02700	TERGNIER	80833267000278
NICE VILLE	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DU MARECHAL FOCH	06000	NICE	80833267005749
CHARLEVILLE MEZIERES	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	DE LA GARE	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	80833267003033
ROMILLY SUR SEINE	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	PIERRE BROSSOLETTE	10100	ROMILLY-SUR-SEINE	80833267002951
NARBONNE	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	CARNOT	11100	NARBONNE	80833267002415
CAPDENAC	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	CHARLES DE GAULLE	12700	CAPDENAC GARE	80833267001847
MARSEILLE ST-CHARLES	Service de soins SNCF	01/01/1900	BD	VOLTAIRE	13001	MARSEILLE	80833267001052
ST CHARLES CPR	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DU GENERAL LECLERC	13003	MARSEILLE	80833267001078
MIRAMAS	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DU PRESIDENT DASSIER	13140	MIRAMAS	80833267001110
CAEN	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	DE LA GARE	14000	CAEN	80833267001409
AURILLAC	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	PIERRE SEMARD	15000	AURILLAC	80833267003132
SAINTES	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	JULES DUFAURE	17100	SAINTES	80833267003207
VIERZON	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	PIERRE SEMARD	18100	VIERZON	80833267000948
BRIVE DEPOT	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	JEAN-CHARLES RIVET	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE	80833267001243
BRIVE GARE	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	JEAN JAURES	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE	80833267001318
DIJON GARE	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	MARIOTTE	21000	DIJON	80833267001490
DIJON DEPOT	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	JEAN-BAPTISTE PEINCEDE	21000	DIJON	80833267001508
LES LAUMES ALESIA	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	D'ALEZIA	21150	VENAREY-LES-LAUMES	80833267005558
SAULON	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DE LA GARE	21910	SAULON-LA-CHAPELLE	80833267001631
PERIGUEUX	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	LOUIS BLANC	24000	PERIGUEUX	80833267002076
BESANCON	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DE LA PAIX	25000	BESANCON	80833267001383
VALENCE	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DU CLOS GAILLARD	26000	VALENCE	80833267003504
BREST	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	DU 19E REGIMENT D'INFANTERIE	29200	BREST	80833267000138
NIMES DEPOT	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	PIERRE SEMARD	30000	NIMES	80833267002456
TOULOUSE RAYNAL 2	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DE LYON	31500	TOULOUSE	80833267001763
OURCADE	Service de soins SNCF	01/01/1900	PONT	DE LA MAYE	33140	VILLENAVE-D'ORNON	80833267002068
DEPOT BORDEAUX	Service de soins SNCF	01/01/1900	BD	ALBERT PREMIER	33800	BORDEAUX	80833267001961
BORDEAUX PELLEPORT	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	AMEDEE SAINT-GERMAIN	33800	BORDEAUX	80833267002100
MONTPELLIER	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	CATALAN	34000	MONTPELLIER	80833267002381
BEZIERS POLYGONE	Service de soins SNCF	01/01/1900	CAR	DE L'HOURES	34500	BEZIERS	80833267005269
RENNES GARE	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	DE LA GARE	35000	RENNES	80833267000153
TECHNICENTRE RENNES	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DES CHAMPS RUFFAUX	35136	ST-JACQUES-DE-LA-LANDE	80833267005384
RENNES DEPOT	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	AUGUSTE PAVIE	35000	RENNES	80833267000104

TOURS	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	GRECOURT	37000	TOURS	80833267000815
EIMM ST PIERRE DES C	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DES ATELIERS	37700	SAINT-PIERRE-DES-CORPS	80833267000773
GRENOBLE	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	DE LA GARE	38000	GRENOBLE	80833267003553
ST-ETIENNE	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	JEAN-CLAUDE VERPILLEUX	42100	SAINT-ETIENNE	80833267003470
NANTES ORLEANS	Service de soins SNCF	01/01/1900	BD	DE STALINGRAD	44000	NANTES	80833267002795
ORLEANS AUBRAIS	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	GUSTAVE ROLAND	45400	FLEURY-LES-AUBRAIS	80833267000898
BRETENOUX	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE LA GARE	46130	BIARS SUR CERE	80833267001813
ANGERS ST LAUD	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	DE LA GARE	49100	ANGERS	80833267002662
CHALONS	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DE LA GARE	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	80833267002993
REIMS	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	ANDRE PINGAT	51100	REIMS	80833267003025
ST-DIZIER	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE LA TAMBOURINE	52100	ST-DIZIER	80833267002969
NANCY	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	SAINT-LEON	54000	NANCY	80833267002233
METZ	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	DU GENERAL DE GAULLE	57000	METZ	80833267002274
THIONVILLE	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	DE LA GARE	57100	THIONVILLE	80833267002258
WOIPPY TRIAGE	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE LA GARE	57140	WOIPPY	80833267002316
NEVERS GARE	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE LA ROTONDE	58000	NEVERS	80833267001573
NEVERS ATELIERS	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	BENOIT FRACHON	58640	VARENNES-VAUZELLES	80833267001656
DUNKERQUE	Service de soins SNCF	01/01/1900	QU	OUEST DE L'ILE JEANTY	59140	DUNKERQUE	80833267000385
HELLEMMES	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	FERDINAND MATHIAS	59260	LILLE	80833267000450
DOUAI	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	DE LA GARE	59500	DOUAI	80833267000518
AULNOYE	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	SERGE JUSTE	59620	AULNOYE-AYMERIES	80833267000336
LILLE	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE TOURNAI	59800	LILLE	80833267000609
CREIL	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DESPINAS	60100	CREIL	80833267000237
MOULIN NEUF	Service de soins SNCF	01/01/1900	CHE	DES ATELIERS	60230	CHAMBLY	80833267000229
CALAIS	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DU PRESIDENT WILSON	62100	CALAIS	80833267000658
CLERMONT FD GARE	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DE L'UNION SOVIETIQUE	63000	CLERMONT-FERRAND	80833267003264
BAYONNE	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	PEREIRE	64100	BAYONNE	80833267002027
TARBES	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	MARECHAL JOFFRE	65000	TARBES	80833267001748
PERPIGNAN	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DU GENERAL DE GAULLE	66000	PERPIGNAN	80833267002464
STRASBOURG	Service de soins SNCF	01/01/1900	BD	DU PRESIDENT WILSON	67000	STRASBOURG	80833267002878
BISCHHEIM	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DE PERIGUEUX	67800	BISCHHEIM	80833267002811
MULHOUSE VILLE	Service de soins SNCF	01/01/1900	BD	LEON GAMBETTA	68100	MULHOUSE	80833267002837
LYON PERRACHE	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	DES ARCHIVES	69002	LYON	80833267003702
OULLINS	Service de soins SNCF	01/01/1900	QU	PIERRE SEMARD	69350	LA MULATIERE	80833267003793
CHALON SUR SAONE	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	JEAN JAURES	71100	CHALON-SUR-SAONE	80833267005186
LE MANS	Service de soins SNCF	01/01/1900	BD	ROBERT JARRY	72000	LE MANS	80833267002704
CHAMBERY	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DE LA BOISSE	73000	CHAMBERY	80833267003652
MODANE	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	SOMMEILLER	73500	MODANE	80833267003587
PARIS AUSTERLITZ	Service de soins SNCF	01/01/1900	BD	DE L'HOPITAL	75005	PARIS	80833267004312
BUDAPEST PARIS	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE BUDAPEST	75009	PARIS	80833267004056

PARIS GARE DU NORD	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE MAUBEUGE	75010	PARIS	80833267004775
PARIS EST	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE CHATEAU LONDON	75010	PARIS	80833267004882
PARIS CONFLANS	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE CHARENTON	75012	PARIS	80833267004189
PARIS GARE DE LYON	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DU CHAROLAIS	75012	PARIS	80833267004205
PARIS MASSENA	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	DE LA PORTE DE VITRY	75013	PARIS	80833267004957
PARIS MONTPARNASSE	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DU COMMANDANT RENE MOUCHOTTE	75014	PARIS	80833267004338
GARE DE PMP	Service de soins SNCF	01/01/1900	BD	DE VAUGIRARD	75015	PARIS	80833267004668
ROUEN RD	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	VERTE	76000	ROUEN	80833267002589
SOTTEVILLE BUDDICO	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE LA GARE	76300	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	80833267002597
SOTTEVILLE 4 MARES	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE PARIS	76800	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	80833267002647
MELUN	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	SEJOURNE	77000	MELUN	80833267003991
VAIRES TRIAGE	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	ANDRE THEURIET	77360	VAIRES-SUR-MARNE	80833267004429
VERSAILLES CHANTIERS	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	RAYMOND POINCARÉ	78000	VERSAILLES	80833267004445
AMIENS	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	RIOLAN	80000	AMIENS	80833267000195
TOULON	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	CARDINAL JULES MAZARIN	83000	TOULON	80833267001136
AVIGNON GARE	Service de soins SNCF	01/01/1900	BD	SAINT ROCH	84000	AVIGNON	80833267001144
POITIERS	Service de soins SNCF	01/01/1900	BD	DU PONT ACHARD	86000	POITIERS	80833267003199
LIMOGES BENEDICTINS	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	MAISON DIEU	87000	LIMOGES	80833267001284
LAROCHE MIGENNES	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	PAUL BERT	89400	MIGENNES	80833267001615
JUVISY	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	DE JUVISY	91200	ATHIS-MONS	80833267004502
MONTRouGE CHATILLON	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	MARX DORMOY	92220	BAGNEUX	80833267004510
PANTIN OURCQ	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	RAYMOND QUENEAU	93000	BOBIGNY	80833267004528
NOISY LE SEC	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	EMMANUEL ARAGO	93130	NOISY-LE-SEC	80833267004015
PARIS NORD VOX SAINT DENIS	Service de soins SNCF	01/01/1900	R	FRANCIS DE PRESSENSE	93200	SAINT-DENIS	80833267004395
CAMPUS ETOILE	Service de soins SNCF	01/01/1900	PL	AUX ETOILES	93210	SAINT-DENIS	80833267000013
EUROSTADE	Service de soins SNCF	01/01/1900	AV	FRANÇOIS MITTERRAND	93210	SAINT-DENIS	80833267004403
VILLENEUVE TRIAGE	Service de soins SNCF	01/01/1900	ALL	DU SERVICE MEDICAL	94190	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	80833267004478